

MONTER UN PROJET DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

COMPTE-RENDU DE LA JOURNÉE D'INFORMATION HORSLESMURS

Journée d'information du 9/12/08 organisée en collaboration avec le SG-CIV - Secrétariat Général du Comité interministériel des villes et l'ACSé - Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances.

Pour plus d'information sur la thématique, consulter le portail Politique de la ville sur le site de HorsLesMurs www.horslesmurs.fr, rubrique Conseil, et notamment :

- *la fiche pratique « Politique de la ville : les interlocuteurs »*
- *l'espace documentaire en ligne « Politique de la ville et culture »*
- *en cours de construction, la banque d'expériences de projets art de la rue et arts du cirque menés dans le cadre de la politique de la ville ou autour des thématiques de cohésion sociale*

Consulter également dans les pages du site du SG-CIV, www.ville.gouv.fr :

- *la présentation du cadre institutionnel de la politique de la ville*
- *les définitions du glossaire*

INTERVENANTS

Interventions

- Emmanuel Bertin, Département intégration et promotion de l'égalité de l'Acse
- Catherine De Luca, Service culture et information de l'Acse
- Gilles Detilleux, département Mission pour le développement des publics de la Délégation au développement et aux affaires internationales (DDAI) du ministère de la Culture
- Odile Vadot, Secrétariat Général du Conseil interministériel des villes - SG CIV

Témoignages

- Matthieu Bouchain, cie T. Public Associations d'Idées
- Isabelle Condemine, service de la Solidarité urbaine du département Mécénat et action culturelle, Caisse des dépôts et consignations
- Marie-Do Fréval, cie Catherine Hubeau
- Gisèle Poitevin, Direction régionale Ile-de-France de l'Acse
- Alexandre Ribeyrolles, cie La Constellation

Journée modérée par Gentiane Guillot, responsable conseil et formation de HorsLesMurs

SOMMAIRE

LA POLITIQUE DE LA VILLE : CONTEXTE INSTITUTIONNEL	3
Présentation de la politique de la ville	3
Les institutions nationales	3
L'organisation locale	4
La place de la culture	4
Les financements de la politique de la ville	5
Monter un projet artistique et culturel	6
La question de l'évaluation	6
RAPIDE ETAT DES LIEUX DE LA REALITE DE TERRAIN : PROJETS SOUTENUS PAR L'ACSE	7
LE PROGRAMME DE LA CAISSE DES DEPOTS	7
TEMOIGNAGES : 3 PROJETS ARTISTIQUES DANS LE SECTEUR DES ARTS DE LA RUE	8
Marie-Do Fréval / Cie Catherine Hubeau	8
Matthieu Bouchain / Compagnie T. Public , Eclat immédiat et durable.....	9
A Ribeyrolles / Compagnie La Constellation	11
ELEMENTS DE DEBAT LORS DES ECHANGES.....	12
Culturel ou social ?	12
L'engagement public	12
ANNEXE : PROGRAMME DE LA JOURNEE D'INFORMATION DU 9/12/08	

LA POLITIQUE DE LA VILLE : CONTEXTE INSTITUTIONNEL

PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

En 20 ans d'existence, la politique de la ville a connu de nombreuses évolutions avec des temps d'impulsion forts et d'autres plus faibles de la part des différents ministères concernés. Cette discontinuité de l'effort public a certainement entraîné des difficultés pour les différents acteurs, notamment pour les associations.

Les priorités politiques s'expriment aujourd'hui via la Dynamique Espoir Banlieues (DEB), dont le Secrétariat général du Comité interministériel des villes (SG-CIV - anciennement Délégation interministérielle à la ville / DIV) pilote les actions sur l'ensemble des territoires concernés. La DEB réaffirme la place du droit commun : il s'agit de repositionner le travail de chaque ministère dans les banlieues, en dehors de tout financement politique de la ville. Les ministères dans leur ensemble ont ainsi été invités à se mobiliser sur leurs crédits de droit commun, et à définir une politique sur 3 ans.

Le droit commun

La politique de la ville se présente comme une politique d'exception. Les actions sont conçues avec un début, et une fin : elles ont pour objectif de corriger des inégalités, dans un temps défini.

Même – et surtout – dans les quartiers, les actions de la culture doivent s'inscrire dans une permanence : la politique de la ville constitue un différentiel, un soutien pour aller plus vite, être plus efficace, sur certaines priorités. Il y aurait un risque à faire prendre en charge par la politique de la ville seule la totalité des actions culturelles dans les quartiers : cela reviendrait à distinguer la politique culturelle pour les quartiers en difficulté de la politique culturelle réservée aux beaux quartiers...

Une politique déconcentrée et contractuelle

Le point nodal de la politique de la ville se situe au niveau de la commune. Les décisions et le suivi des projets sont effectués par des instances locales et le niveau départemental pour la Préfecture. Cela peut constituer une limite en matière de projets culturels, l'Etat étant déconcentré sur le terrain via les DRAC, au niveau régional uniquement. Par ailleurs, les DRAC ne disposent pas toujours d'un conseiller politique de la ville...

Les priorités de la politique de la ville sont déterminées sur la base de la concertation et de décisions conjointes, notamment dans le cadre des Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) signés entre l'Etat (le préfet) et le maire.

Les CUCS constituent un partenariat entre, a minima, l'Etat d'une part et la Ville ou l'EPCI (Établissement public de coopération intercommunale). Mais les anciens contrats de ville étaient fondés sur un partenariat bien plus large, impliquant des collectivités telles que le Conseil général, le Conseil Régional... Ainsi certains CUCS, dans la continuité de contrats de ville qui fonctionnaient bien, se sont poursuivis avec les mêmes partenaires.

Dynamique Espoir Banlieues et géographie prioritaire

La DEB a identifié 215 quartiers d'observation privilégiée. Il ne s'agit pas de négliger les autres quartiers, mais de s'assurer que dans ces 215 quartiers tout particulièrement des résultats concrets et visibles se font jour. Une large concertation de l'ensemble des acteurs a été ouverte autour d'un livre vert.

LES INSTITUTIONS NATIONALES

La politique de la ville est portée, au sein du ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville, par le Secrétariat d'Etat à la politique de la ville. Il s'agit d'une politique interministérielle : le CIV - Comité Interministériel à la Ville, qui oriente et décide la politique de la ville, est composé de l'ensemble des ministres, dont le ministre de la Culture. Le SG-CIV, Secrétariat général du CIV, conçoit, anime, met en œuvre et évalue la politique de la ville.

Le SG CIV exerce sa tutelle sur deux agences nationales :

- l'ACSé - Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, qui mène les programmes de développement social en faveur des habitants des quartiers sensibles
- l'ANRU - Agence nationale pour la rénovation urbaine, qui mène les PNRU - Programmes nationaux de rénovation urbaine

L'ACSé existe depuis 2006 : elle a notamment pour mission de déléguer des enveloppes aux préfets dans le cadre des CUCS (rôle de payeur) et d'animer les programmes dont elle a la charge.

L'ORGANISATION LOCALE

Les décideurs de l'Etat

Les préfets de département : 6 départements disposent d'un préfet à l'égalité des chances, qui ont vocation à animer principalement la politique de la ville. 30 départements sont dotés d'un sous-préfet à la ville : ils ont un rôle opérationnel, coordonnent, négocient avec les élus, assurent le lien avec les associations... Dans les petits départements, peu dotés de CUCS, c'est le secrétaire général qui assume ce rôle.

En plus de représenter l'Etat, le préfet est le représentant dans son département de chacune des 2 agences, l'ACSE et l'ANRU. Ainsi, sur le terrain, le préfet est le délégué de l'ACSé, en tant que structure nationale.

Les techniciens

Il s'agit, en préfecture de département, du chef de bureau, du chargé de mission. Concrètement, ils préparent l'ensemble des décisions, instruisent les dossiers, construisent et nourrissent les décisions de l'Etat, préparent les négociations avec les élus. Les chefs de projet sont la cheville ouvrière des actions de la politique de la ville : ils peuvent présenter différents statuts selon les cas (personnels municipaux, agents d'agglomération...), leurs postes pouvant être cofinancés par l'Etat.

Les conseillers

Les sous-préfets d'arrondissement peuvent coordonner les actions de la politique de la ville. Les délégués du préfet, en cours de recrutement dans le cadre de la DEB, sont chargés de coordonner l'action de l'Etat sur le terrain, en tant que correspondants de proximité des élus, des chefs de projet et des associations œuvrant sur les quartiers.

LA PLACE DE LA CULTURE

Lorsque les nouveaux Contrats de ville 2000-2006 sont définis, la culture disparaît des priorités. Aujourd'hui, les CUCS ne présentent pas toujours de volet culturel : cela tient à la volonté individuelle des signataires. Pour certains préfets, la culture joue d'ailleurs le rôle de variable d'ajustement en fonction des dotations budgétaires.

Dans d'autres cas, élus et collectivités locales ont maintenu le travail culturel dans les CUCS, même quand ce n'était pas tout à fait acquis : à Marseille par exemple, le volet culturel du CUCS est déterminant. Dans le Grand Lyon, le volet culturel a été maintenu, voire amplifié, tandis que la DRAC continue de lancer des appels à projets spécifiques. Les crédits culturels dans les CUCS représentent aujourd'hui 20 millions €, représentant l'aspect opérationnel d'une politique qui prend en compte les spécificités territoriales.

Par ailleurs, lorsque des volets culture sont déployés, ils ne sont pas forcément visibles : il est difficile d'en avoir une vision territoriale précise.

La politique de la ville telle que mise en œuvre par le ministère de la Culture

Le contexte est mouvant : selon les périodes, l'affichage des priorités de la politique de la ville, leur poids dans les budgets ont fluctué. Ces dernières années, le ministère de la Culture s'est notamment attaché aux enjeux de l'éducation artistique et culturelle à destination des populations.

Le plan triennal du ministère de la Culture, défini dans le cadre de la DEB, présente 5 objectifs :

- Développer, renforcer et pérenniser une offre artistique et culturelle diversifiée et d'excellence
- Favoriser l'accès à la culture des populations les plus éloignées de l'offre culturelle pour des raisons sociales, économiques, territoriales
- Renforcer la cohésion sociale, contribuer à l'intégration des populations d'origine étrangère, valoriser la diversité des cultures et des modes d'expression dans un souci de dialogue interculturel
- Modifier les relations entre centre et périphérie, et révéler le potentiel de créativité des populations
- Favoriser et structurer les partenariats entre les différents acteurs, former les médiateurs et les acteurs sociaux et associatifs de la culture

Ces objectifs ne sont pas nouveaux, et se placent dans la continuité de ceux définis dans le cadre du programme d'Intégration républicaine par la culture. Concernant « l'excellence » : le terme agace parfois, mais il s'agit d'éviter toute discrimination entre territoires. Le développement artistique et culturel doit être le même sur les territoires de la politique de la ville qu'ailleurs, les quartiers difficiles ont "droit" à la même qualité d'offre, à la même politique culturelle que les autres.

Il s'agit de défendre la parole de l'artiste dans la cité... La collaboration est indispensable : la DEB peut être le moyen de reposer le contexte d'un engagement commun, entre le ministère de la Culture et le secrétariat d'Etat à la ville. Ainsi, parmi les 5 thématiques prioritaires du plan du ministère de la Culture, celle préconisant de "Développer les partenariats avec les instances de la politique de la ville" a précisément pour objectif de répondre à cette absence d'instructions sur la culture dans la politique de la ville au démarrage des CUCS en 2007.

Le ministère lancera en 2009 un appel à projets sur la politique de la ville, à destination du milieu associatif, avec une attention particulière portée à la structuration des partenariats sur les territoires.

Consulter l'article « Appel à projets "Dynamique Espoir Banlieues : pour une dynamique culturelle dans les quartiers » sur le site www.horslesmurs.fr, rubrique Conseil puis Politique de la ville.

L'engagement des artistes sur des projets dans des quartiers pose nécessairement la question des publics : les arts de la rue et les arts du cirque sont bien placés, historiquement, sur les questions qui préoccupent la politique de la ville, en ce qu'ils questionnent l'urbain, réinventent des formes de médiation, de rencontres avec les habitants.

LES FINANCEMENTS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Différentes sources de financement :

- les exonérations de charges sociales et fiscales, en premier lieu (si on se réfère à l'effort financier consenti par l'Etat)
- les crédits dont disposent les municipalités sous forme de DSU - Dotation de solidarité urbaine
- les fonds mis à disposition dans le cadre des CUCS

Différents programmes ou sous-programmes, dont les fonds sont également fournis aux préfets dans le cadre de CUCS, notamment :

- Ville Vie Vacances
- Intégration républicaine par la culture
- Portes du temps

La politique de la ville souhaite favoriser les Conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO - 3 ans en général) : Fadela Amara, Secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville, a demandé aux préfets d'atteindre au minimum un ratio de 30% de crédits sous forme de CPO. Le programme de Réussite éducative notamment doit être géré sous ce mode.

Dans le cadre de la signature d'une convention, c'est le financeur, maire, préfet, qui décidera de lui donner la forme d'une CPO. La compagnie peut cependant se positionner en insistant sur la nécessité pour elle, pour le projet, ses aspects administratifs et financiers... de bénéficier d'un engagement pluriannuel.

MONTER UN PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

L'initiative d'un projet peut émerger au niveau institutionnel : le maire, l'adjoint à la culture, le préfet peuvent repérer un dossier, et inviter des artistes à contribuer à la réflexion, de leur points de vue d'artistes.

De leur côté les compagnies souhaitant s'investir sur un site peuvent choisir de solliciter l'institution pour obtenir un soutien dans le cadre de la politique de la ville. Il s'agira de trouver le bon interlocuteur, sensible à la démarche du projet. Le point d'entrée, pour la compagnie, pourra être n'importe lequel des acteurs locaux, décideur ou administratif, politique de la ville ou culture, dans la mesure où il sera convaincu par le projet et choisira de faire levier auprès des autres acteurs institutionnels pour sa mise en oeuvre.

A noter, à Paris, c'est le chef de projet de la Délégation à la politique de la ville et à l'intégration (DPVI), poste co-financé par l'ACSé, qui sera l'interlocuteur principal.

Finalement, il n'y a pas de procédure unique pour monter un projet : il pourra, selon les modalités choisies par les financeurs, être soutenu sur des financements et dispositifs très différents, pas nécessairement identifiables au premier abord par le porteur de projet.

Ainsi, les CUCS (gérés par le préfet et le maire, qui en décident la gouvernance) peuvent

- s'afficher via un appel à projet, comme c'est le plus souvent le cas ; l'information peut alors être obtenue sur Internet, ou auprès des chefs de projet
- fonctionner à "guichet ouvert" : sont alors considérées les propositions et initiatives présentées de façon spontanée par les opérateurs

L'instruction d'un projet pourra se dérouler sous différents modes, par exemple :

- le projet est proposé à la compagnie, et déposé dans cadre d'un CUCS ; le dossier sera co-instruit par la préfecture et la ville
- le projet prend corps dans le cadre d'autres programmes spécifiques : il sera instruit par les interlocuteurs locaux

LA QUESTION DE L'ÉVALUATION

Il faut tout d'abord distinguer le contrôle de l'action (la subvention étant considérée comme une "avance", la réalisation matérielle et comptable de l'action a vocation à être contrôlée) de l'évaluation de l'action.

L'évaluation se décline en trois niveaux :

- l'impact
- l'effet (il ne s'agit pas, pour l'équipe évaluée, de devenir des "super sociologues" de l'action culturelle, mais de préciser, de son point de vue, la façon dont elle a contribué à l'objectif du projet)
- la pertinence

La question de l'évaluation est bien sûr délicate. La détermination de la valeur, peut être économique, ou s'appuyer sur d'autres dimensions, comme le sens...

L'auto-évaluation ne doit pas se faire au détriment de la concertation et du dialogue : elle doit être reliée aux objectifs fixés ensemble par les partenaires. L'effort préalable doit être fourni, de définir conjointement des objectifs. Les CPO en sont le cadre idéal, puisqu'ils rendent cette étape obligatoire.

A noter, ce n'est pas l'artiste lui-même qui est "assigné" à ce rôle administratif : le travail d'auto-évaluation peut être mené par le porteur de projet, la compagnie, la structure culturelle ou socio-culturelle qui a fait appel à l'artiste....

RAPIDE ETAT DES LIEUX DE LA REALITE DE TERRAIN : PROJETS SOUTENUS PAR L'ACSE

Des projets très intéressants ont été financés et déployés en 2007, avec la double dimension

- de projets artistiques de qualité et d'excellence
- de projets de développement social dans les territoires

C'est lorsque ces deux volontés convergent que s'opèrent des réussites enthousiasmantes. Les compagnies trouvent des méthodes... et alimentent ainsi leur travail de création, dans sa dimension résolument artistique.

Il s'avère que ces projets à dominante culturelle ne sont pas toujours référés à des décisions culturelles : ils peuvent être identifiés comme des projets à vocation sociale. Il sera intéressant de pousser l'étude. Est-ce que les décideurs ont du mal à identifier les projets, leur dominante... ? En tout état de cause, les acteurs culturels sur le territoire, les compagnies peuvent oeuvrer à mieux faire connaître et comprendre leur démarche.

Quelques remarques sur les projets observés :

- revient souvent, dans les projets observés, la volonté de laisser des traces, de marquer la vie du quartier durablement, de transformer les regards
- pour qu'un projet fonctionne, la compagnie, l'artiste, le porteur de projet doivent développer leur capacité à travailler en partenariat, en interactivité
- c'est l'implantation sur un territoire qui permet à une association d'être repérée par les acteurs locaux
- une association qui arrive à développer un projet n'est jamais "parachutée" sur le territoire. Si elle l'est, alors il s'agit d'un projet très ponctuel (dans le cadre de Ville Vie Vacances par exemple)

LE PROGRAMME DE LA CAISSE DES DEPOTS

La Caisse des dépôts soutient des projets selon 2 axes :

- l'axe 1 s'adresse aux jeunes, tous quartiers confondus (en relation notamment avec les réseaux d'éducation populaire). L'objectif général est celui de l'insertion via les pratiques culturelles : les questions de territoires sont moins directement prises en compte. Par ex : travail sur l'éducation à l'image avec Kyrnea
- l'axe 2 travaille à l'insertion des habitants des quartiers où ont lieu de profondes transformations urbaines. Sur ces territoires, la Caisse des dépôts intervient aux côtés de l'Etat, sur une dimension sensible et humaine, en complémentarité de l'ANRU notamment, qui s'attache au "bâti". Ainsi, des projets de collectifs d'artistes qui s'installent in situ, sur une durée plutôt longue, 1 à 3 ans ; le travail socio-éducatif à destination des plus jeunes ; des projets fondés sur le relevé de témoignages de vécus pour apporter forme de reconnaissance aux habitants

En 2008, 154 projets ont été soutenus pour 1,8 millions € au total, aux niveaux régional et national.

La Caisse des dépôts intervient au niveau national : actions de mécénat dont le point de vue est à la fois fortement artistique et solidaire par la pratique artistique : recherche de projets qui font sens, nouveaux, emblématiques et qui se déclinent en réseau sur l'ensemble du territoire. Les bailleurs s'avèrent assez intéressés par ces projets qu'ils peuvent choisir de soutenir financièrement.

Les directions régionales s'intéressent de plus près aux projets locaux qui s'attachent en particulier à développer des contacts avec les collectivités locales.

TEMOIGNAGES : 3 PROJETS ARTISTIQUES DANS LE SECTEUR DES ARTS DE LA RUE

MARIE-DO FRÉVAL / CIE CATHERINE HUBEAU

Histoire du projet

Le projet a démarré en 2002 : il s'agissait de faire se rencontrer les dimensions de citoyenneté et d'artiste. De prendre position, de m'engager. La seule façon pour moi de le faire : par rapport au regard que je portais sur un quartier, reconstruit suite à sa démolition dans les années 70, à l'ouest du 14e, jusqu'à la porte de Vanves. C'était un quartier où j'avais été témoin de scènes, dont j'avais entendu des histoires... C'était aussi le quartier où je vivais.

Je ne savais pas que ce quartier faisait partie de la géographie politique de la ville. Mon projet a d'ailleurs démarré sans partenariats.

J'ai réuni des artistes, pour simplement monter un spectacle dans l'espace public, des cours d'immeubles... J'ai créé un spectacle par an à partir de 2003. Je souhaitais intervenir au moyen de la pensée dans un acte artistique, les 2 dimensions pouvant se rencontrer. Retrouver sens d'une culture... Interroger ma liberté et celle des autres.

On a été à la rencontre des gens, des institutions... vérifier si on avait envie de faire des choses ensemble. Les thématiques de notre travail sont celles que j'ai induites : la violence, l'exil, le départ, la gare, la frontière, le troupeau, la relation à l'animal... la représentation de la femme dans la ville. J'ai travaillé à partir d'un recueil de paroles.

Fin 2003, j'ai rencontré les équipes de développement local. Peu à peu, le projet s'est structuré, ayant appris que j'œuvrais sur un territoire politique de la ville, et pouvais bénéficier de dispositifs...

Mon idée était de construire un feuilleton mensuel, pour remplacer la télévision. Mais cela ne rentrait plus dans les critères de la DRAC (soutien d'un projet tous les deux ans), et j'ai dû me résoudre finalement à une création par an.

Le projet est naturellement devenu durable : je n'avais aucune raison, après avoir rencontré les gens, de m'arrêter... Aujourd'hui le travail ne s'arrête pas, et les actions de terrain jalonnent tout travail de création. Par exemple : des groupes de parole, des lectures de textes autour d'une thématique, l'animation de troupe de jeunes amateurs, des irruptions de rue...

La compagnie aborde le travail de la façon suivante : y a t-il une histoire qui va pouvoir réunir les habitants ? Laquelle ? Je pars de la parole des habitants. Puis donne à écrire, ou écris moi même.

Il est passionnant de jouer sur un territoire politique de la ville, et sur d'autres territoires, et d'entendre les retours... tels ces "bobos" nous demandant : "Et alors, est-ce qu'ils ont compris" ?

Partenariats

Faut-il parler de défrichage du territoire ? Avant la pelouse était jonchée de crottes... L'OPAC depuis a réhabilité ("résidentialisé" selon leur terminologie) le lieu, qui devenu un espace associatif. Des fêtes sont régulièrement organisées sur cette pelouse qui a été reverdie.

Tout cela se tisse avec les partenaires qui ont envie d'être reliés au projet. Il est passionnant, en même temps que de créer un spectacle, de parler de culture. Mon boucher aussi peut devenir mon partenaire, au même titre que la DRAC...

Montage

Il faut trouver une case pour le projet : social ? culturel ? Notre projet a été déclaré "culturel" dans le 14e... en ce qui nous concerne on aurait pu être "social", si seul le "social" avait pu nous proposer des financements... Nous avons reçu des financements de la DPVI, la DAC, l'ACSE (via le CUCS), la Mairie du 14e, des financements déconcentrés (en fin

d'année), financements de l'OPAC 14è, l'OPAC 13è, le FSE, la DRAC, une convention de permanence artistique avec la Région...

Le montage de production est passionnant : on doit être d'accord sur ce qu'on va faire ensemble, en cela la démarche se distingue de la vente, de l'impression de faire un spectacle-produit.

On a travaillé avec plus de 100 associations en 5 ans. Quand un projet démarre : tout se tisse dès le début. J'informe les anciens partenaires de ce qui va être mis en place.

Quand je choisis un lieu de spectacle, je me demande ce qui est pertinent :

- fédérer un public (raconter son passé) ?
- défricher un nouveau territoire ? Rester entre nous (pas mal aussi) ou l'ouvrir ?

Evaluation ?

Chaque partenaire a ses propres grilles... Par exemple :

- un bilan en relation avec habitat : la perception de l'habitat qui a été modifiée
- les critères de l'appel à projet politique de la ville. En bonne élève je me repose la question : "est-ce que j'y ai répondu" ?
- les dimensions quantitatives...

Il n'y a probablement pas assez de bilans réels, tripartites, avec nos partenaires... Il leur arrive de jeter un oeil sur la fin du dossier pour voir par qui on est financé : mais il manque de moments de re-réflexions.

Il est déconcertant d'entendre, de la part d'un partenaire : "Mais en rue, ça ne compte pas car le public ne paie pas" . Ou encore : "Nous on subventionne du lourd ". Que doit-on entendre par "lourd" ?

Pour moi, utiliser le critère de l'insertion est grave : je le vois comme un alibi. Je cours après une forme d'honnêteté, de pensée..

MATTHIEU BOUCHAIN / COMPAGNIE T. PUBLIC, ECLAT IMMÉDIAT ET DURABLE

Dans le cadre de la politique de la ville et de ses grands travaux de rénovation urbaine, la compagnie de théâtre de rue T. Public Association d'Idées est intervenue et compte intervenir sur le terrain dans la réalisation de projets culturels au cœur des quartiers, donnant naissance à ce jour à plusieurs réalisations, créations artistiques.

Mener un projet culturel, c'est construire des rencontres multiples et singulières : décroquer les publics / populations, réinventer et décrypter une nouvelle place où l'artiste et l'habitant sont au sein de la cité. De là commence un travail de mémoires, dans un contexte à texte où les habitants participent à la fabrication des spectacles créant des surprises pleins les yeux. Du théâtre de rue à l'appartement, du dedans au dehors... Monter des logements comme monter une pièce.

Histoire du projet

La Cie Eclat immédiat et durable s'intéresse à la politique de la ville à partir de 1998. La politique de la compagnie consiste à travailler tant dans les grands ensembles que dans des petits ensembles.

Un projet à Argenteuil, en accompagnement des grands travaux, réhabilitation de la dalle "maudite"... permet à la compagnie d'assurer l'intermittence de ses artistes, avant une dissolution faute de moyens. Puis la compagnie T Public est créée. Elle développe un travail sur les ronds-points, qui reste dans notre catalogue. La compagnie a comme intention de travailler autour des grands travaux...

La Ville de Saint Quentin fait paraître un appel d'offre : elle recherche une compagnie de théâtre pour accompagner un projet de réhabilitation urbaine avec un travail sur la mémoire des habitants.

Dans le cadre des grands travaux de requalification urbaine des Cités d'urgences "destruction-reconstruction", la ville de Saint-Quentin (Aisne - 2ème ville de Picardie) en partenariat avec l'OPAC a souhaité accompagner les habitants dans la transformation de leur

quartier. Dans ce but, elle a passé commande d'un projet culturel pluriannuel à la compagnie de théâtre de rue T. Public, Association d'Idées.

La compagnie propose en réponse un projet culturel de quartiers s'articulant autour de quatre phases de création théâtrale : il s'agira

- de garder en mémoire l'histoire de ces cités, notamment au travers des témoignages d'habitants pour qui ce programme sera une rupture avec le passé, et même pour certains, un déracinement
- de permettre aux habitants concernés d'être acteurs de cette requalification urbaine en se l'appropriant.

Le projet est développé en 4 phases, sur 2 ans.

Phase 1 : "Collecte Mémoire" est un travail photographique sur le seuil des portes, allant à la rencontre des habitants et de leur mémoire : instantanés de vie au quotidien, théâtre d'appartement...

Il s'agit d'entrer en contact avec les habitants...

- Hiver 54: l'Abbé Pierre s'était scandalisé des gens à la rue, il lançait un plan d'urgence national. Des logements ont été construits rapidement, pour une durée de vie de 30 ans maximum.... Notre cahier des charges : rendre visible et garder des traces de la mémoire des habitants, de 1954 à 2008
- Premier travail : frapper aux portes, rencontrer tous les habitants, les prendre en photo sur leur pas de porte (qui bientôt n'existera plus), reconstituer la famille entière. Boire des coups...
- Les portraits des habitants sont affichés, en format sucette Decaux. Les habitants reçoivent chacun un des clichés... Cela les a touchés.

Phase 2 : "La vie est un Chantier" est un spectacle pyrotechnique à grands coup de pelleuse et de témoignages. Tous les habitants conviés par carton ont répondu présent à cette invitation. 20 comédiens... 300 spectateurs. L'opération a marqué les esprits.

Phase 3 : "Bienvenue dans le quartier" est une déambulation loufoque d'hommes et de femmes, représentants de l'ANRU (Agence Nationale du Rire Universel) visitant le quartier en vue des grands travaux d'aménagement.

Convivialité, festivités : le Centre social est transformé en cabaret, et tout le tissu associatif, rencontré pendant un an ½, est invité à venir jouer...

Phase 4 : "Chaussée Inaugurale" est un spectacle de rue, partant de trois maisons, de témoignages des familles, pour trois parcours sensoriels dans le quartier convergeant vers une grande fête, un spectacle cabaret barré.

Les quatre rendez-vous «événements» ont constitué un authentique rapprochement entre population et artistes. Un temps fort, un éveil collectif.

Cent affiches imprimées pour l'histoire d'un chantier, des grands formats, des portraits comme des posters nous parlent de nous même et de notre temps. Collectivement on colle le grand album de famille sur les murs des maisons, les portraits des habitants photographiés prochainement relogés. Le quartier s'affiche et témoigne de l'importance de ces images qui prennent possession des murs, avant d'occuper notre vie et notre imaginaire.

Epilogue

Les financements sont légers au regard du travail déployé : l'enveloppe était de 80 000 € pour 4 créations.

Les partenaires étaient parfois inquiets : "Les populations ne sont pas à même de comprendre ce que vous allez faire..." ou "Vous allez faire quoi dans le spectacle ?"

Le travail s'est achevé il y a 9 mois. De notre côté, le dossier a été entièrement honoré. L'intervention artistique est déployée, notre relation avec les habitants a été très riche, le projet s'est très bien déroulé. En revanche au bout de 2 ans le programme architectural n'a pas démarré et les habitants n'ont toujours pas été relogés... C'est la difficulté de travailler sur un projet de rénovation urbaine.

Cela pose redoutablement la question de la commande : on n'est pas des travailleurs sociaux.

On parle de zones sensibles, mais il y a des gens en France insensibles aux zones sensibles... Faut-il accepter que des quartiers refusent les 20% de logement sociaux (en choisissant de payer les amendes), refusent des interventions artistiques qu'ils considèrent comme une culture au rabais (et aillent à l'opéra...) ? Il faudrait recenser toutes les zones insensibles.

Est-ce à l'artiste de monter un projet ? A l'inverse d'une démarche de création théâtrale, où l'artiste va rechercher ses financements, monter sa production... la compagnie ne devrait pas avoir à effectuer les démarches initiales : recenser les quartier où il faut intervenir, ou monter le financement de l'action. Il s'agit en général de situations d'urgence, il faut aller sur le terrain, et peu de compagnies finalement souhaitent s'y investir...

A RIBEYROLLES / COMPAGNIE LA CONSTELLATION

Le projet était ambitieux : une résidence permanente pour la compagnie, l'organisation d'un événement phare (le Festival Tumultes) pour attirer les populations extérieures... Dans un quartier de Vigneux sur Seine qui a vécu les tournantes, en plein procès d'Evry, où les élus ne s'égarerent que lorsqu'ils ne savent pas où ailleurs aller... Il fallait pouvoir être en rapport avec la ville, la comprendre.

On a choisi de travailler différemment : la compagnie a fait le deuil de l'artistique pendant un temps... il fallait vraiment être soi-même motivé. Lorsque, par ailleurs, je travaille à une création dans un théâtre, je suis content aussi de n'être que dans ma problématique artistique.

Ce travail de territoire est maintenant intrinsèque à notre travail. Se nomadiser changerait le coeur de notre démarche.

Éléments d'évaluation

Le public de Vigneux s'est déplacé sur des événements se déroulant à 40 km pour aller voir des spectacles. Il s'est avéré capable, à partir du programme, de formuler des choix et des goûts, reconnaissant des compagnies déjà programmées... Du public venait de Paris, pour camper sur le festival...

On a créé un appétit, notre démarche a mobilisé des fonds, des énergies, des moyens de travail, a soulevé des problématiques artistiques mais il nous faudrait 5 ans de plus.

Hélas les 2 mairies ont changé et nous "remercient". Malgré un bilan positif avec l'ensemble des partenaires. Aujourd'hui, sur un projet similaire, j'aurais besoin de m'assurer de l'implication d'élus, qui apporteraient une pensée politique.

Le festival Tumultes s'est monté avec des artistes de rue, car ils sont particulièrement sensibles à l'environnement, aux habitants, etc. Avec eux il est possible de monter un vrai projet de territoire.

La compagnie en est resté à un rapport d'exigence artistique, on n'a jamais glissé sur le social. Le fait de susciter des rencontres, créer du lien semblait naturel et découlait du projet même.

ELEMENTS DE DEBAT LORS DES ECHANGES

CULTUREL OU SOCIAL ?

La question est souvent posée, par les partenaires institutionnels, par les DRAC notamment selon les témoignages des compagnies : les projets dans les quartiers, sur des thématiques de cohésion sociale relèvent-ils de la culture, du social ? Si ces notions conviennent aux catégorisations politique de la ville, elles peuvent perturber les financeurs culturels, avec qui la compagnie se trouve alors en porte à faux.

Pourtant, les compagnies savent où elles se situent : sur un espace un peu plus large que celui de la création seule... Certaines excluent totalement l'idée de "faire du social", d'autres revendiquent la dimension sociale de leur action comme constitutive de leur démarche d'intervention, voire de création. En définitive, si l'équilibre est trouvé, si le sens donné au travail est clair pour chacun, le vocabulaire et ses connotations propres aux acteurs culturels ou sociaux complexifient le montage des projets. Finalement, il est nécessaire que les partenaires institutionnels s'engagent ensemble, croisent leurs moyens : sur ces projets qui ne concernent pas uniquement la culture ou le social.

Sur le fond, c'est la question de l'instrumentalisation qui est posée : quels sont les effets, les impacts attendus de l'intervention artistique par les partenaires institutionnels ? L'appel aux artistes sert-il d'alibi ?

L'ENGAGEMENT PUBLIC

Le travail de terrain dans les quartiers signifie un investissement de long terme : c'est à 10 ans qu'il faudrait pouvoir se projeter... les compagnies sont confrontées à la difficulté d'opérer avec des soutiens financiers de court terme. Elles vivent amèrement les fins de projet, sur 1 an, 3 ans, qui ne sont relayés par aucun autre projet, laissant le quartier à l'abandon, gâchant le travail investit. De même, les désengagements soudains de villes, en cas de changement de majorité par exemple, représentent un formidable perte.

Un engagement sur une durée plus longue apparaît comme difficilement compatible avec le propre manque de visibilité des acteurs institutionnels : alors que fin 2008 le Parlement se penche sur les budgets 2009 de l'Acsé, des conventionnements en CPO à 3 ans représentent déjà une prise de risque. Finalement, le système démocratique, le vote des budgets contraignent à une sorte de moyen terme. D'autre part, est-ce que pérenniser ne signifie pas être moins ouvert aux expérimentations nouvelles ?

Finalement, il ne s'agit peut-être pas tant d'exiger des pouvoirs publics un engagement financier ferme sur le long terme que de développer une vision, une politique prospective sur 15 ans, voir sur 30 ans si l'on prend en compte les projets impliquant le bâti. Dans le cadre desquelles des expérimentations de 2 ou 3 ans peuvent être menées, suivies, et reconduites le cas échéant...

ANNEXE : PROGRAMME DE LA JOURNÉE D'INFORMATION

**Monter un projet dans le cadre
de la Politique de la Ville**

Journée d'information HorsLesMurs, destinée aux professionnels et porteurs de projet des arts de la rue et des arts du cirque, organisée en partenariat avec la Délégation interministérielle à la ville (DIV) et l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (l'Acse).



Mardi 9 décembre 2008

9h45 - 16h30

A l'ACSé, 193 rue de Bercy Paris 12^e
Métros Gare de Lyon, Quai de la Rapée

9h45 - Accueil des participants

10h00-12h30 - Présentation du contexte institutionnel et des dispositifs accessibles aux projets culturels : principes, modalités, interlocuteurs

Le contexte historique de la politique de la Ville

- Objectifs, principes
- Institutions nationales

Les différents financements Politique de Ville

Le Plan Espoir Banlieue

- Les priorités politiques
- Le programme ministériel de la culture et l'appel à projets

L'organisation locale de la politique de la Ville

- Les types de financements envisageables
- Les interlocuteurs locaux
- La politique de la Ville et les projets culturels

L'actualité

La réalité de terrain

- Les types de projets susceptibles d'entrer dans le cadre de la politique de la ville
- Les principes d'actions
- La question de l'évaluation

12h30-14h00 – Pause déjeuner

Buffet, sur place

14h00-16h30 – Partage d'expériences et échanges

Présentation de 3 projets portés par des compagnies dans le cadre de la politique de la Ville